

Participez à la 2ème édition des «Trophées Bâtiments Circulaires»

Après une première édition ayant fait émerger 22 projets immobiliers exemplaires en matière de réemploi, A4MT et Construction 21 renouvellent les Trophées Bâtiments Circulaires pour une 2^e saison.

Participez jusqu'au 13 mai 2022 !

Le recours à des matériaux de réemploi, provenant de bâtiments déconstruits, a un impact très net sur l'empreinte carbone d'un bâtiment et sur la préservation des ressources. Or, si la pratique du réemploi est souvent perçue comme complexe, c'est d'abord en grande partie à cause du **manque d'informations et de partage d'expérience entre les acteurs** de la chaîne de l'immobilier.

Les maîtres d'œuvre et d'ouvrage sont invités à candidater jusqu'au 13 mai 2022 pour mettre en avant leurs projets intégrant des matériaux du réemploi.

Les projets ainsi recensés seront partagés sur une plateforme dédiée, hébergée par Construction21. Ils seront géolocalisés et dûment détaillés (origine et réemployabilité des matériaux, gestion du stockage, impacts évités ...), pour permettre d'enclencher un **partage d'expérience inédit sur le réemploi des matériaux** à l'issue du concours.

A partir de la clôture des candidatures, le 13 mai, un jury pluridisciplinaire, réunissant maîtres d'ouvrages publics, experts du réemploi, cabinets de conseil, bureaux d'ingénierie, courtiers en assurance et étudiants valorisera les plus exemplaires en matière de réemploi, de circularité et de reproductibilité.

Ce concours est soutenu par des partenaires français et européens : CIRIDD, EconomieCirculaire.org, PôleFibres-Energivie, Pôle Energie Bourgogne Franche Comté, Ville et Aménagement Durable, Actu Environnement, Planète Bâtiment, Batijournal, Circubuild.be, Cap Construction et Neobuild.

POUR EN SAVOIR PLUS ET INSCRIRE UN PROJET

